Veu par la court ladicte requeste le pres de
Nomination des eschevins et conseilleurs de lad. ville
de St Lo du Vingt neufiesme jour de mars
comme passe signe de la porte Rouxelin taugnera scelle
sur sire rouge par laquelle les eschevins et conseilleurs
ont suyvant ledict et ordonnance du roy nomme et
presente aud. seigneur led. raoul forest et icelluy certifie
de bonne vye renommee et conversation catholique
capable et bien experimente au fait des monnoyes
pour estre soubz le bon plaisir dudict sr pourveu de
la maistrise particuliere de lad. monnoye vacant
par le trespas de feu Jacques Couey dernier possesseur
et apres que led. raoul forest a este oy et interrogue
au bureau de lad. court en presence du procureur general du
roy en icelle sur lexercice de la maistrise particuliere
dune monnoye et ung considere

Ladicte court a ordonne et ordonne que certification
sa baillee audict forest quil est capable et suffisant pour tenir
et exercer la maistrise particuliere dune monnoye
quand sera le bon plaisir du roy de le pourveoir
de tel estat et luy en faire bail comme il est
de coustume faire en tel cas fait en la court des
monnoyes le dixhuictiesme jour davril mil cinq cens cinquante
huict apres pasques